



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Au lendemain de la prestation de serment de ses membres devant la formation des Chambres réunies de la Cour Suprême, le 29 avril 2021, la **Commission des Droits de l'homme du Cameroun (ci-après : « la Commission »)**, créée par la loi n° 2019/014 du 19 juillet 2019, a tenu une réunion informelle à laquelle tous les membres ont pris part. C'était dans la salle des conférences *Chemuta Divine BANDA* de son immeuble siège à Yaoundé, sous la présidence effective du Professeur **James MOUANGUE KOBILA, Président de l'Institution.**

Les débats de cette rencontre ont abouti à la constitution des Sous-commissions et à la désignation des Présidents desdites Sous-commissions, ainsi qu'il suit.

### Sous-commission n° 1 chargée de la Promotion des Droits de l'homme

- 1) **Mme BOUBA née HAMMAN HAWÉ (Présidente)**
- 2) Monsieur SALIHOU LABARANG (Membre)
- 3) Professeur ENDELEY née Joyce BAYANDE MBONGO (Membre)
- 4) Monsieur TEZANOU Paul (Membre)
- 5) Monsieur NKWEBO Denis (Membre)

### Sous-commission n° 2 chargée de la Protection des Droits de l'homme

- 6) **Monsieur BIKORO Aimé-Parfait (Président)**
- 7) Professeur AMOUGUI Apollinaire Tite (Membre)
- 8) Monsieur DJIBOMADOM MAMENE Dieudonné (Membre)
- 9) Maître BALLA Joseph Constantin (Membre)

### Sous-commission n° 3 chargée de la Prévention de la torture

- 10) **Mme ASUAGBOR née NKONGHO Lucy (Présidente)**
- 11) Professeur SOULEY MANE (Membre)
- 12) Docteur SEINY BOUKAR Lamine (Membre)
- 13) Docteur NGALLE MBONJO Jean-Marc (Membre)

Les premières tâches confiées aux Sous-commissions sont les suivantes.

### **Sous-commission de la Promotion des Droits de l'homme :**

- (i) l'élaboration du Plan d'action 2021 et 2022 de promotion des Droits de l'homme qui sera validé à l'occasion de l'Assemblée générale des Commissaires qui se tiendra au cours du mois de mai 2021 ;

- (ii) le toilettage du fichier des organisations de la société civile (OSC) ;
- (iii) la révision des conditions d'affiliation des OSC à la Commission et le code éthique et de déontologie applicable auxdites OSC ;
- (iv) le traitement des dossiers relatifs aux projets d'activités de promotion des Droits de l'homme.

**Sous-commission de la Protection des Droits de l'homme :**

- (i) l'élaboration du Rapport 2020 sur l'état des Droits de l'homme à soumettre au plus tard en octobre 2021 ;
- (ii) le traitement des requêtes relevant de la compétence du siège, avant la validation du Président.

**Sous-commission de la Prévention de la torture :**

- i) l'élaboration des Plans d'action 2021 et 2022 du Mécanisme national de Prévention de la Torture qui seront examinés et validés à l'occasion de l'Assemblée générale des Commissaires prévue en mai 2021 ;
- ii) les interventions pour les cas d'alerte concernant des allégations de torture ou de peines et traitement cruels, inhumains ou dégradants.

Avant la clôture des travaux, les membres ont adopté la liste des trente journées régionales et internationales des Droits de l'homme qui seront célébrées chaque année par la Commission, en remplacement de la liste initiale qui comptait onze journées.

La réunion s'est achevée à 14 heures 20 minutes dans une ambiance conviviale.

Fait à Yaoundé, le 04 MAI 2021

  
Jean-Pierre **ABOUEM ESSEBA**